

Tenue exigée Master 2

Par **asnadan**, le **28/08/2015** à **20:20**

Bonsoir à vous, j'aimerais vous poser une question un peu idiote mais qui m'intrigue bcp : comment doit-on être habillé lorsque l'on assiste aux cours quand on est en Master 2? Le costume est-il obligatoire ? Merci de vos expériences

Asna

Par **Herodote**, le **28/08/2015** à **22:05**

Bonsoir,

Cela dépend peut-être des M2, mais dans mon expérience, non. Je n'ai jamais mis de costume pour venir en cours et ne connaît aucun M2 où cela a été nécessaire (qu'il s'agisse de M2 pro ou recherche).

Après, ça ne veut pas dire pour autant qu'on peut venir avec un jean troué. Il y a un juste milieu, mais à ma connaissance, un costume, non, sauf si l'équipe du M2 l'exige expressément.

Par **bulle**, le **28/08/2015** à **22:45**

Bonsoir,

Non le costume n'est absolument pas obligatoire mais il peut être bien vu lors des examens oraux. Contentez vous de vêtements normaux et sobres.

Par **antmar**, le **29/08/2015** à **20:27**

Bonsoir,

Dans certains M2 professionnels, il y a un certain nombre de cours en cabinets d'avocats ou en entreprise, auxquels il vous faudra aller en costume.

Pour les cours classiques, le costume n'est pas du tout requis.

Par **sorrow94**, le **29/08/2015** à **20:49**

Merci pour vos réponses, j'aimerais rebondir sur la question et demander quelle tenue revêtir pour une pré-rentrée (de master 2).

Par **antmar**, le **30/08/2015** à **05:12**

Si vous avez des doutes, le mieux est d'y aller en veste et pantalon, sans cravate et sans jean. Ça ne sera jamais trop, sans qu'on puisse vraiment dire pas assez.

Tout dépend également de ce qui se passe à la pré-rentrée (présentation de cabinets partenaires, forum des stages, etc.)

Quel est le M2 concerné?

Par **bulle**, le **30/08/2015** à **09:20**

[citation]Dans certains M2 professionnels, il y a un certain nombre de cours en cabinets d'avocats ou en entreprise, auxquels il vous faudra aller en costume. [/citation]

@ antmar: avez-vous des exemples de ce type de M2?

J'étais dans un M2 où les 3/4 des intervenants étaient des professionnels et pourtant ils venaient toujours nous faire cours à la fac.

Par **OOO**, le **30/08/2015** à **14:24**

Bulle : Le M2 droit des affaires et fiscalité d'Assas a par exemple certain cours en cabinet.

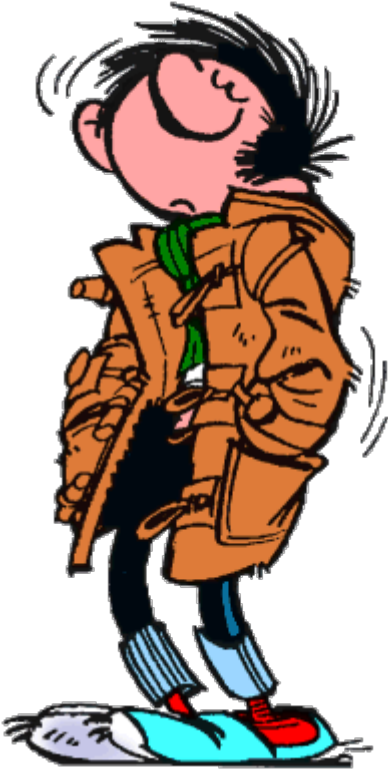
Par **antmar**, le **30/08/2015** à **14:54**

@Bulle : Le M2 droit des affaires et fiscalité de la Sorbonne a des cours et de nombreux séminaires en cabinets.

Même chose pour le Magistère d'Assas, par exemple.

Par **Emillac**, le **30/08/2015** à **21:51**

Bjr,
[citation] *Contentez vous de vêtements normaux et sobres*[/citation]



Par Yn, le **31/08/2015** à **09:54**

Selon moi, "dans le doute, le costume prévaut". Si tu hésites, mets un costume, on ne te le reprochera jamais. C'est un signe de respect envers la formation, l'intervenant, bref tu ne risques strictement rien.

Pour le quotidien des M2, c'est très variable. Pour les cours assurés par les enseignants, tu peux t'en dispenser. Par contre, il est fréquent de se mettre en costume pour un intervenant extérieur (professionnel qui vient faire un cours, une présentation, etc.). Dans le doute, se référer à la règle n° 1.

Je vois souvent des promo de M2 en costume pendant l'année, c'est d'ailleurs grâce à ça que je distingue les M2 des autres étudiants.

Pour tous les événements "exceptionnels" (rentrée, oraux, invitation, etc.) le costume me paraît de rigueur, sauf contre-indication.